

Élection du CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Saint-Cyr-le-Gravelais / Le Pertre

MARDI 15 NOVEMBRE 2022



EST-CE QUE JE PEUX ÊTRE CANDIDAT ?

Si tu habites et / ou si tu es scolarisé en classe de CE2, CM1 ou CM2, sur les communes du Pertre ou de St Cyr le Gravelais, alors tu peux être candidat !



EST-CE QUE JE PEUX VOTER ?

Si tu habites et / ou si tu es scolarisé en classe de CE2, CM1 ou CM2, sur les communes du Pertre ou de St-Cyr-le-Gravelais, alors tu seras appelé à voter pour élire les 15 conseillers qui formeront le Conseil Municipal des Jeunes pendant deux ans !

Chacun d'entre vous recevra une CARTE D'ÉLECTEUR avant le 15 novembre 2022.



ET COMMENT VOTER ?

Le jour du vote (le scrutin) se déroulera en un tour à la mairie du Pertre ! Tu devras choisir sur une liste de candidats, 15 camarades.

Calendrier des élections

- :: Réception des candidatures en mairie du 21 octobre au 10 novembre 2022 inclus
- :: Élection de 13h30 à 16h30 le 15 novembre 2022
- :: Dépouillement et proclamation des résultats à partir de 17h00